



Direction de l'intérieur et de la justice  
Office des affaires communales et  
de l'organisation du territoire  
Service de l'aménagement local et régional

Nydegasse 11/13  
3011 Berne  
+41 31 633 73 20  
Info.agr@be.ch  
www.be.ch/oacot

Beatrice Aebi  
+41 31 633 73 20  
e-Plan@be.ch

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire,  
Nydegasse 11/13, 3011 Berne

À toutes les communes du canton de Berne

N° de l'affaire: 2019.JGK.4582

Berne, le 23 décembre 2024

## **ePlan – procédure électronique d'édiction des plans dans le canton de Berne – rapport intermédiaire de décembre 2024**

Mesdames, Messieurs,

Tout au long de l'année, nous n'avons cessé de travailler au développement de l'application ePlan. La voilà étoffée de nouvelles fonctions techniques et d'options d'affichage supplémentaires, tandis qu'un modèle de données unique est désormais prévu pour toutes les communes du canton. Ces étapes sont le fruit d'une étroite collaboration entre l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), l'Office de l'information géographique (OIG), le Service de la gestion numérique de la Direction de l'intérieur et de la justice, plusieurs mandataires externes (œuvrant notamment dans les domaines des géodonnées et du développement de logiciel), ainsi que les communes pilotes et les villes.

Les travaux menés d'arrache-pied avec six communes pilotes et trois villes – dont Berthoud, Gessenay, Interlaken, Lauterbrunnen et Thoun, ainsi que Berne et Bienne – ont donné les résultats les plus réjouissants: le premier bloc de tests s'est déroulé comme prévu de mai à août 2024 et a permis de mettre au banc d'essai la version modifiée du modèle de données et les consignes de saisie qui s'y rapportent. À cette occasion, les villes de Berne et de Bienne ont fait part de leur volonté d'intégrer le projet général de modèle de données, destiné à l'ensemble des communes, à condition de disposer de quelques fonctions supplémentaires répondant spécifiquement à leurs besoins, plus précisément au grand volume de données gérées et à la complexité de la structure qui caractérise ces dernières. Initialement, un modèle propre aux grandes villes ne devait se préciser qu'à partir de 2027, mais les travaux ont pu être avancés et menés en étroite collaboration avec elles. Nous sommes fières et fiers d'avoir atteint l'objectif ambitieux de proposer un seul modèle de données pour toutes les communes dès le lancement de la plateforme. Il s'agit là d'une vraie plus-value pour le développement, l'exploitation et le maintien de notre solution informatique.

L'ampleur du remaniement du modèle de données avec le concours des villes en été 2024 a toutefois eu un impact sur notre programme. Nous avons arrêté pour un temps le développement de l'application afin de nous concentrer sur la consolidation de la structure des données. Différentes fonctions de l'application ne seront terminées qu'au premier semestre 2025, mais pourront être testées par les communes pilotes et les villes à partir de l'été 2025 (2<sup>e</sup> bloc de tests). À compter de 2026, ePlan sera déployé dans les communes pilotes, notamment, ainsi que dans les villes (3<sup>e</sup> bloc de tests avec les jeux de données faisant foi). Si les résultats sont tous positifs, nous pourrions proposer aux communes d'utiliser la plateforme dans le courant de l'été 2026 pour le transfert de leurs plans d'affectation selon le calendrier.

La conversion des plans d'affectation en fichiers électroniques s'inscrit dans le cadre de la procédure simplifiée, conformément à l'article T4-2 de la loi sur les constructions (adaptations de nature technique correspondant à une autre représentation d'un état de fait juridiquement valable). Une condition toutefois est posée: l'introduction d'ePlan ne peut pas s'accompagner de modifications matérielles.

Ainsi, la conversion ne peut pas se faire en même temps que la révision de l'aménagement local ou que la modification d'une réglementation fondamentale en matière de constructions. Dans ces cas, une procédure ordinaire (ou une procédure relative aux modifications mineures) devient nécessaire. Les plans d'affectation sur papier sont ceux qui doivent servir de base pour la conversion des données juridiquement valables. Nous partons du principe que vous transposerez les données du cadastre RDPPF – qui n'ont pas de validité juridique – dans le nouveau modèle de données. L'OACOT procédera à un examen matériel; les plans sur papier feront foi en cas de doute. L'objectif est que les données d'ePlan soit approuvées par l'OACOT et qu'elles entrent ainsi en force.

Si le contenu matériel de vos données a besoin d'être modifié, nous vous recommandons d'attendre l'introduction d'ePlan et de lancer ensuite une procédure ordinaire ou une procédure pour des modifications mineures. Naturellement, le faire en amont de l'introduction reste une possibilité; il faut alors prévoir le temps nécessaire à cet effet.

Les détails du calendrier d'introduction ont été affinés et contrôlés au cours du dernier semestre avec l'aide des gestionnaires de données. Il est prévu que nous vous contactions individuellement pour conclure les conventions et pour vous fournir des dates plus précises au second semestre 2025. En parallèle, nous élaborons actuellement un programme de formation. Les ressources d'apprentissage pour la conversion des données seront disponibles en temps utile.

La plateforme requiert encore et toujours de notre part un travail conséquent. Les méthodes agiles et souples, employées dans nos relations avec nos partenaires de projet, ont fait leurs preuves. Le chemin est encore long, certes, mais nous pouvons dire en toute confiance que la plateforme qui sera livrée après tous les tests de mise en service, en 2026 environ, sera solide.

Nous vous remercions vivement pour la patience dont vous avez su faire preuve jusqu'à présent et restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des affaires communales  
et de l'organisation du territoire

Office des affaires communales  
et de l'organisation du territoire  
Service de l'aménagement local et régional

Daniel Wachter,  
chef d'office

Beatrice Aebi,  
cheffe du service, directrice générale du projet

Copie pour information

- Association des communes bernoises (ACB), [vbg@recht-governance.ch](mailto:vbg@recht-governance.ch)
- Section Mittelland de la Fédération suisse des urbanistes (FSU), [info.mittelland@f-s-u.ch](mailto:info.mittelland@f-s-u.ch)
- Section de Berne de la Société suisse de géomatique et de gestion du territoire (GEOSUISSE), [info@geosuisse.ch](mailto:info@geosuisse.ch)